

BOVINS/DNC

Top départ pour la vaccination 2026

Comme annoncé, une nouvelle campagne de vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) vient d'être lancée dans les anciennes zones réglementées. Les modalités sont encore à caler dans le Sud-Ouest.



© Gutner archives

La Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain sont les premiers territoires à vacciner. Photo d'illustration

« La campagne 2026 de vaccination contre la DNC (dermatose nodulaire contagieuse, NDLR) vient d'être lancée », a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 9 avril. Le but : « Maintenir la couverture vaccinale de l'ensemble des bovins présents dans les ex-zones réglementées » jusqu'à la fin de l'année.

Annoncée en février, cette seconde campagne démarrera « de manière séquencée » selon les dates de primo-vaccination, sachant que la protection vaccinale dure quinze mois.

Les premiers à être de nouveau vaccinés sont les bovins de « l'ancienne zone réglementée qui concerne la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain », théâtre des premiers foyers français à l'été 2025. Cette zone « a reçu l'ensemble des doses vaccinales nécessaires », précise la Rue de Varenne. Suivront les bovins des autres anciennes zones réglementées des régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Les derniers concernés seront les animaux du Sud-Ouest, ciblés par une campagne de vaccination préventive fin

2025 et début 2026. Les modalités pour cette zone « seront définies à l'occasion d'un prochain Cnopsav » (ou « Parlement du sanitaire »).

Par ailleurs, la campagne de vaccination préventive en Corse « s'est officiellement achevée le 31 mars », et l'île a atteint l'immunité collective, selon le ministère.

Depuis l'apparition de la maladie dans l'Hexagone fin juin, la France a déploré 117 foyers, le dernier remontant au 2 janvier, selon le bilan officiel.

D'après Agrapresse

COMMERCE

Annie Genevard repousse Égalim 4

À l'occasion d'une audition au Sénat le 15 avril, la ministre de l'Agriculture a renvoyé la question d'un projet de loi sur les relations commerciales (Égalim 4) à l'élection présidentielle.

« Rebâtir un cadre commercial respectueux du travail du monde agricole, tout en pacifiant les relations, nécessite des orientations fondamentales que seul un débat démocratique comme l'élection présidentielle pourra trancher », a indiqué la ministre de l'Agriculture. Encore un énième report pour Égalim 4. En janvier, la ministre de l'Agriculture avait prévu d'aborder la question en deux temps : une proposition de loi sur le seuil de revente à perte (SRP + 10) au printemps, puis un projet de loi Égalim 4, sans préciser de calendrier. Finalement, une loi d'urgence agricole a été promise par le Premier ministre, qui a été assortie d'un volet dédié à la défense du revenu des agriculteurs, incluant une proposition de « tunnel de prix » pour les filières qui sont intéressées, et des dispositifs de consolidation des organisations de producteurs (OP). La déclaration de la ministre sous-entend que les débats parlementaires n'ouvriront pas le texte à une réforme plus profonde des relations commerciales. Cela tombe bien, la position d'Annie Genevard est peu ou prou celle de la FNSEA. Le syndicat a présenté le rapport d'orientation,

validé à l'occasion de son dernier congrès, et qui contient ses propositions aux candidats à la prochaine élection présidentielle. En matière de relations commerciales, deux idées sont mises en avant : un « prix d'équilibre » (que la FNSEA ne prévoit pas de proposer dans la loi d'urgence), intégrant « les coûts complets de production, y compris la rémunération, équivalente à un salaire décent », dont le montant n'est pas précisé. Et des « tunnels de prix pouvant exclure ce qui part dans le marché européen et mondial », a expliqué Yohann Barbe, président de la FNPL (producteurs de lait). Comme prévu dans la loi d'urgence, et comme c'est la position de la FNSEA depuis plusieurs mois, « charge à chaque filière de s'en saisir ou non », a expliqué l'éleveur, qui a indiqué que certaines filières végétales réfléchissaient à intégrer les dispositions d'Égalim, si les « tunnels de prix » étaient étendus à leur production. Pour l'heure, seule la filière viticole, par l'intermédiaire de la Cnaoc (viticulteurs AOC), s'est dit intéressée par le concept, contre l'avis des négociants.

M.R.

En Bref

Nappes phréatiques : bilan globalement « satisfaisant » mais l'été reste incertain

Après une recharge « exceptionnelle » en février, les nappes phréatiques françaises présentent des niveaux globalement « satisfaisants », mais certaines ont commencé à se vider après un mois de mars déficitaire en pluies, a annoncé le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans son bulletin du 10 avril. Au 1^{er} avril, la majorité des nappes affiche des niveaux « autour de la normale, de modérément haut à très haut », avec 62 % des points d'observation au-dessus des normales mensuelles, contre 52 % un an plus tôt. Cela s'explique par une « recharge exceptionnelle » en février, mois où la France avait été particulièrement arrosée en raison d'une succession de perturbations. En mars, la situation apparaît « plus contrastée », avec un déficit de pluies observé sur de nombreuses régions, ce qui, couplé au réveil de la végétation printanière, a entraîné un début de vidange sur plusieurs nappes réactives.

Ainsi, plus de la moitié (54 %) des points d'observation sont orientés à la baisse à la fin mars. C'est le cas des nappes du socle armoricain ou du socle limousin, des nappes des calcaires jurassiques du grand sud et du sud-ouest du pays et de certaines nappes alluviales, y compris en Corse.

Des Chambres d'agriculture contestent le Sdage Loire-Bretagne, en cours d'élaboration

Dans un courrier commun envoyé le 13 avril à la préfète coordonnatrice de bassin, Sophie Brocas, les chambres consulaires ont fait connaître leurs désaccords sur le nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2028-2033, en cours d'élaboration.

Pour rappel, ce document vise à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Les signataires – huit chambres d'agriculture, trois chambres de métiers et de l'artisanat et une chambre de commerce et d'industrie – demandent que le projet intègre davantage les enjeux économiques. « Plus particulièrement, pour l'agriculture, il doit prendre en considération l'intérêt général majeur de la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture », souligne le courrier consulté par Agra Presse. Ils appellent à concilier préservation de l'eau potable et le maintien

des activités, en évitant des dispositions susceptibles de porter « atteinte disproportionnée, excessive et non nécessaire » à l'économie sur le bassin.

Biogaz : la France devient première productrice européenne

La France a augmenté de 13 % ses capacités de production de gaz renouvelable l'an dernier, se hissant sur la première marche du podium en Europe, avec des capacités équivalentes à la consommation annuelle d'environ 1 million de foyers, selon le Panorama des gaz renouvelables 2025 publié le 9 avril. « La France, en 2025, est devenue le leader de l'injection de biométhane dans les réseaux, devant l'Allemagne, devant le Danemark », s'est félicitée Sandrine Meunier, la directrice générale de NaTran, principal gestionnaire du réseau de transport de gaz, lors d'une conférence de presse.

La France disposait de 803 sites d'injection de gaz renouvelables dans les réseaux gaziers à la fin de l'année dernière, qui ont permis de couvrir 3,9 % de la consommation de gaz en France en 2025, selon le rapport annuel de la filière (Syndicat des énergies renouvelables, Gaz et Territoires, GRDF, NaTran et Teréga). Les gaz renouvelables sont majoritairement issus de la méthanisation de biodéchets (agricoles, ménagers, boues de stations d'épuration...) et injectés dans les réseaux gaziers.

Cuir : nouvel excédent commercial « record » en 2025

La filière française du cuir – qui va des matières premières brutes aux produits finis – a dégagé en 2025 un excédent de 4,9 milliards d'euros (Md€), « l'un des plus élevés de son histoire », indique l'Alliance France cuir (interprofession) dans son rapport annuel sur le commerce extérieur publié le 14 avril. Avec 18,6 Md€ d'exportations, un niveau « historiquement élevé », la France se place au quatrième rang mondial, après la Chine, le Vietnam et l'Italie.

« Les premiers signaux pour l'année 2026 montrent quant à eux un ralentissement plus important », prévient la filière dans un communiqué. Les importations, elles, restent stables, à 13,7 Md€.

L'année dernière, l'Hexagone a exporté pour 197,4 M€ de peaux brutes (-3 %). Elles sont à 80 % issues de bovins (y compris veaux) et d'équidés. Premier débouché avec 70 % du total, l'Italie « traverse en 2025 une année difficile » et a réduit ses achats de peaux et cuirs français de 8 %.